



Guide de Directive Préalable

Ce qui vous importe le plus

Une directive préalable apporte la tranquillité d'esprit.



Pourquoi chaque adulte devrait avoir une directive préalable

Lorsque nous atteignons l'âge de 18 ans, nous pouvons voter, s'enrôler dans l'armée et prendre les décisions concernant nos soins de santé. Cependant nous pouvons tous faire face à une maladie ou un traumatisme à n'importe quel âge.

Une directive préalable peut atténuer le stress auquel les membres de votre famille ou de vos proches peuvent faire face par rapport aux décisions importantes de votre santé.

Félicitations d'avoir fait le premier pas en ce qui concerne l'accomplissement d'une directive préalable. Le présent document vous permet de nommer quelqu'un qui puisse parler à votre place au cas où vous êtes incapable de parler. Cette personne s'assurera que vos souhaits soient honorés.

Providence St. Joseph Health croit que toute personne âgée de 18 ans ou plus devrait avoir une directive préalable. Le document fournit des informations clé à votre médecin et à votre famille:

- Quel type de traitement médical vous voulez
- Qui peut prendre des décisions à votre place si vous n'êtes pas en mesure de le faire.

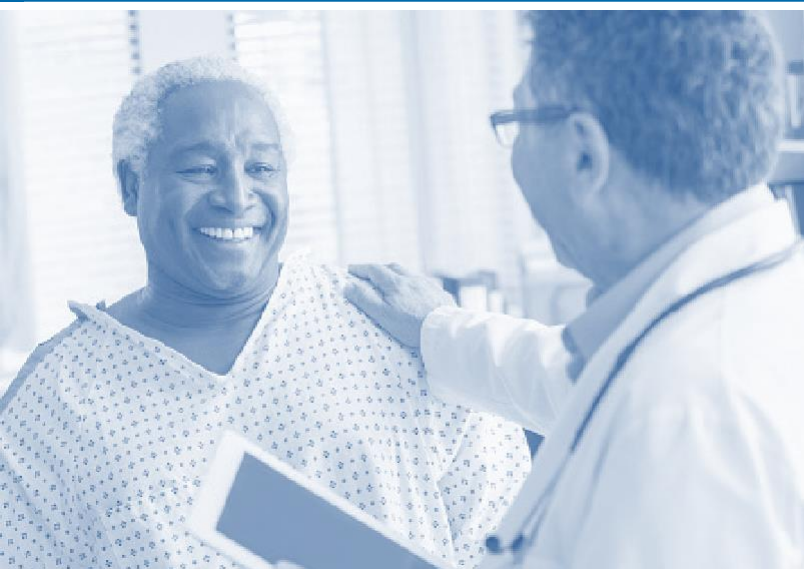
La tranquillité d'esprit

Les directives préalables peuvent être simples ou détaillées. Le présent paquet vous permet de décider.

Vous pouvez tout simplement nommer quelqu'un pour prendre des décisions à votre place. Ou vous pouvez inclure des instructions concernant les traitements, tels que réanimation cardiopulmonaire (RCP), ventilation mécanique (machine à respirer) ou insertion d'une sonde gastrique.

Si plus tard vous changez d'idée concernant décision qui figure dans votre directive préalable, **vous pouvez réviser le document à n'importe quel moment.**

Si vous voulez assurer que vos valeurs, vos préférences et priorités soient respectées, alors une directive préalable peut aider.



Tirer le maximum de votre directive préalable.

Parlez à vos proches.

Il est très important de parler aux membres de votre famille et à vos amis proches. Ils peuvent vous aider dans le processus de prise de décisions, mais n'oubliez pas que, *vous* êtes l'expert en ce qui vous importe le plus. Informez-les. Partagez vos idées et vos choix avec eux maintenant - avant qu'une situation imprévue se présente.

Parlez à votre médecin.

Ayez une conversation avec votre médecin pour vous assurer qu'il ou elle comprenne vos préférences et vos objectifs concernant vos soins futurs. Il est toujours plus facile de commencer à la base. À l'une de vos futures visites, parlez au sujet de ce qui est important pour vous concernant votre santé et vos soins de santé. Il s'avère toujours très important de discuter les objectifs de tout traitement médical et des soins que vous recevriez. Il est particulièrement important si vous avez eu un changement dans votre santé ou si vous suivez un traitement pour une affection médicale. Votre médecin et les autres fournisseurs de soins de santé peuvent s'assurer que vos souhaits soient connus et suivis, mais ils ne peuvent le faire que si vous aviez rendu ces informations disponibles.

Enregistrez vos souhaits.

Dès que vous aviez choisi quelqu'un pour être votre représentant de soins de santé et que vous aviez pris une décision concernant vos préférences pour des soins futurs ou vos objectifs en matière de soins, utilisez les formulaires inclus dans ce paquet pour enregistrer vos décisions.

Retournez le formulaire de directive préalable, dûment rempli.

Après que vous et vos témoins aviez signé à l'endroit indiqué, faites plusieurs photocopies. Quelques états permettent d'utiliser un notaire au lieu de témoins. Assurez-vous que vos souhaits soient enregistrés dans notre système de dossiers médicaux.

- Postez une photocopie des formulaires complétés en utilisant l'enveloppe préadressée et affranchie (si disponible).
- Donnez une photocopie à votre médecin de soins primaires et à votre représentant de soins de santé.
- Si jamais vous êtes admis à l'hôpital, assurez-vous que vous et votre représentant de soins de santé donniez une photocopie au staff de soins de santé.

Aux autres envoyez uniquement une photocopie ou une version scannée de votre directive préalable. Gardez l'original dans un lieu sûr, dans un endroit aisément accessible.

Continuez le dialogue.

Vous et votre médecin pouvez avoir diverses conversations concernant vos soins de santé. Vos souhaits et objectifs peuvent évoluer avec le temps. Une continuation du dialogue assure que tout le monde comprend vos préférences actuelles. Vous pouvez changer d'idée, à tout moment, au sujet de qui vous voulez en tant que votre représentant de soins de santé et concernant vos préférences en soins de santé. Pour actualiser vos informations, remplissez une nouvelle directive préalable. Dites à votre représentant de soins de santé, votre famille et votre médecin que vous avez révisé vos formulaires. Faites des photocopies de vos formulaires actualisés pour votre représentant de soins de santé, votre médecin et votre dossier médical de l'hôpital comme vous l'avez fait auparavant. Il n'est jamais trop tard ou trop tôt pour réfléchir sur vos objectifs et de vos souhaits.

Questions fréquemment posées

Et si je ne choisis pas un représentant de soins de santé ?

Si vous êtes trop malade pour prendre vos propres décisions, vos médecins s'adresseront aux membres de votre famille, vos ami(e)s ou un juge pour prendre des décisions à votre place. Si vous n'avez pas un représentant de soins de santé, ces gens peuvent prendre des décisions que vous n'auriez pas voulues.

Est-ce que mon représentant de soins de santé sera tenue responsable de mes factures médicales ?

Non.

Est-ce qu'il me faut un avocat ?

Non. La loi n'exige pas qu'une directive préalable soit complétée par un avocat. Deux témoins et/ou un notaire public suffira.

Actualisez votre directive préalable lorsque ...

Quand les circonstances de votre vie changent, c'est une bonne idée de revoir vos choix en soins de santé. Il se pourrait que vous aimeriez ajuster vos choix en fonction de nouvelles situations. Voici les étapes de vie où il est raisonnable de revoir vos souhaits de soins de santé. Nous les appelons les cinq D :

1. **Décennie** : Au début de toute nouvelle décennie de votre vie ou lorsque vous expérimentez des changements de vie importants, par exemple lorsque votre enfant atteint l'âge de 18 ans.
2. **Décès** : Lorsque l'un de vos proches meurt
3. **Divorce** : Lorsque vous vivez un divorce ou autre changement familial majeur
4. **Diagnostic** : Lorsque vous êtes diagnostiqué d'une maladie grave
5. **Déclin** : Lorsque vous vivez une détérioration significative de votre santé, spécialement si vous devenez incapable de vivre seul.

Que se passe-t-il si je change d'idée ?

Vous pouvez modifier vos choix à n'importe quel moment. La meilleure façon d'effectuer des changements est de remplir une nouvelle directive préalable, en incluant les signatures et témoins et/ou d'un notaire public. Informez tous ceux qui doivent être mis au courant de votre nouvelle directive préalable.

Et si je ne veux pas compléter l'étape pour pouvoir prendre mes décisions des soins de santé (ou de directive préalable) ?

Il n'y a pas de problème. Lorsque vous choisissez votre représentant de soins de santé (mandataire), parlez-lui de vos souhaits.

Une directive préalable garantira que vos souhaits soient honorés.



Compléter le formulaire

La directive préalable

Compléter une directive préalable peut être accomplie en cinq étapes faciles*:

Étape 1 : Choisissez votre représentant de soins de santé.

Étape 2 : Prenez des décisions au sujet de vos soins de santé.

Étape 3 : Définissez l'autorité de votre représentant de soins de santé.

Étape 4 : Signez le formulaire

Étape 5 : Retourner le formulaire de directive préalable, dûment rempli.

Si vous avez des questions au moment de compléter le formulaire, veuillez-en parler à votre médecin. Il ou elle peut vous expliquer ce que les options signifient pour vous et votre famille. Vous trouverez des informations plus utiles et des formulaires téléchargeables et à remplir disponible ici :

Provhealth.org/AD

*e formulaire d'Oregon diffère légèrement.



Avis des Droits de non-discrimination et d'accessibilité

Nous sommes en conformité avec les lois Fédérale relatives aux droits civils applicables et nous ne pratiquons pas de discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, l'âge, l'incapacité, ou le sexe. Nous n'excluons pas des gens ou nous ne les traitons pas différemment à cause de leur race, leur couleur, leur origine nationale, leur âge, leur incapacité, ou leur sexe. Nous :

1. Fournissons une assistance et des services gratuits aux personnes handicapées pour qu'ils puissent communiquer efficacement avec nous, par exemple : (a) Les interprètes du langage des signes qualifiés ; et (b) Des informations écrites sous autres formats (gros caractères, audio, en format électronique accessible, autres formats.)
2. Fournissons des services de langues gratuits aux personnes dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, par exemple : d(a) Des interprètes qualifiés ; et (b) Des informations écrites dans d'autres langues.

Si vous avez besoin l'un des services ci-dessus mentionnés, veuillez contacter le Coordonnateur des Droits Civils (Civil Rights Coordinator) approprié qui suit. Si vous avez besoin des Services de Relais Téléphonique, veuillez appeler le 1-800-833-6384 or le 7-1-1.

Si vous croyez que nous n'avons pas été capable de fournir des services ou que nous vous avons traité différemment sur la base de race, de couleur, d'origine nationale, d'âge, d'incapacité, ou de sexe, vous pouvez déposer une doléance en contactant le Coordonnateur des Droits Civils de votre état comme indiqué ci-dessous :

État/Service	Coordonnateur des Droits Civils
Alaska	Civil Rights Coordinator, 3200 Providence Dr., Anchorage, AK 99508, Tél : 1-844-469-1775 ; Line d'Interprète : 1-888-311-9127 ; Courrier électronique : Nondiscrimination.AK@providence.org
Californie	Civil Rights Coordinator, 501 S. Buena Vista Street, Burbank, CA 91505 ; Tél : 1-844-469-1775 ; Line d'Interprète : 1-888-311-9127 ; Courrier électronique : Nondiscrimination.CA@providence.org Pour Hoag Civil Rights Coordinator, One Hoag Drive, Newport Beach, CA 92663 ; Tél : 1-949-764-4427 ; Line d'Interprète : 1-888-311-9127 ; Courrier électronique : Kimberlee.Rosa@hoag.org
Montana	Civil Rights Coordinator, 1801 Lind Ave. SW, Renton, WA 98057 ; Tél : 1-844-469-1775 ; Line d'Interprète : 1-888-311-9127 ; Courrier électronique : Nondiscrimination.MT@providence.org
Washington	Civil Rights Coordinator (Coordonnateur des Droits Civils), 101 W. 8th Ave., Spokane, WA 99204 ; Tél : 1-844-469-1775 ; Line d'Interprète : 1-888-311-9127 ; Courrier électronique : Nondiscrimination.WA@providence.org
Oregon	Civil Rights Coordinator, 5933 Win Sivers Dr., Suite 109, Portland, OR 97220 ; Tél : 1-844-469-1775 ; Line d'Interprète : 1-888-311-9127 ; Courrier électronique : Nondiscrimination.OR@providence.org
Texas /New Mexico	Civil Rights Coordinator, 3506 21st Street, Suite 301, Lubbock, TX 79410 ; Tél : 1-806-725-0085 ; Line d'Interprète : 1-800-264-1552 ; Courrier électronique : Natalie.Ramello@covhs.org
Service pour Personnes Agées (Tous les états)	Civil Rights Coordinator, 2811 S. 102nd Street, Suite 220, Tukwila, WA 98168 ; Tél : 1-844-469-1775 ; Line d'Interprète : 1-888-311-9127 ; Courrier électronique : Nondiscrimination.pscs@providence.org

Vous pouvez déposer une doléance en personne ou par courrier, fax, ou courrier électronique. Si vous avez besoin une assistance pour déposer la doléance, l'un des Coordonnateurs de Droits Civils noté plus haut est disponible pour vous aider.

Vous pouvez aussi déposer une plainte des droits civils avec le U.S. Department of Health and Human Services (Département américain de la santé et des services sociaux), par voie électronique à travers le Bureau des droits civils (Portail de Plaintes du Bureau des Droits Civils), disponible au <https://ocrportal.hhs.gov/ocr/portal/lobby.jsf>, ou par courrier ou téléphone au :

U.S. Department of Health and Human Services (Département de la Santé et des Services sociaux des Etats-Unis),
200 Independence Avenue SW, Room 509F, HHH Building
Washington, DC 20201

1-800-368-1019, 800-537-7697 (ATME)

Les formulaires de plaintes sont disponibles sur le site : <https://www.hhs.gov/ocr/office/file/index.html>.

ATENCIÓN: Si habla español, tiene a su disposición servicios gratuitos de asistencia lingüística. Llame al 888-311-9127 (TTY: 711).

注意：如果您講中文，我們可以給您提供免費中文翻譯服務，請致電888-311-9127 (TTY: 711)

CHÚ Ý: Nếu bạn nói Tiếng Việt, các dịch vụ hỗ trợ ngôn ngữ miễn phí có sẵn dành cho bạn. Gọi số 888-311-9127 (TTY: 711).

PAUNAWA: Kung nagsasalita ka ng Tagalog, maaari kang gumamit ng mga serbisyo ng tulong sa wika nang walang bayad. Tumawag sa 888-311-9127 (TTY: 711).

주의: 한국어를 사용하시는 경우, 언어 지원 서비스를 무료로 이용하실 수 있습니다. 888-311-9127 (TTY: 711) 번으로 전화해 주십시오.

ВНИМАНИЕ: Если вы говорите на русском языке, то вам доступны бесплатные услуги перевода. Звоните 888-311-9127 (телетайп: 711).

ՈՒՇԱԴՐՈՒԹՅՈՒՆ. Եթե խոսում եք հայերեն, ապա ձեզ կարող են տրամադրվել լեզվական աջակցության անվճար ծառայություններ: Չանգահարեք 888-311-9127 (հեռախոսյալ (TTY) 711).

يُرَجَى الانتباه: إذا كنتم تتكلمون اللغة العربية، فأعلموا أن خدمات المساعدة اللغوية متوفرة مجاناً لكم. اتصلوا برقم الهاتف 888-311-9127 (أو بخط المبرقة الكاتبة TTY لضعاف السمع والنطق على الرقم 711).

توجه: اگر بہ زبان فارسی صحبت می کنید، تسهیلات زبانی بصورت رایگان برای شما فراهم می باشد. با شماره 888-311-9127 (TTY:711) تماس بگیرید.

注意事項: 日本語を話される場合、無料の言語支援をご利用いただけます。888-311-9127(TTY:711)まで、お電話にてご連絡ください。

যিআন যিএ: ਜੇ ਤੁਸੀਂ ਪੰਜਾਬੀ ਬੋਲਿੰਦੇ ਹੋ, ਤਾਂ ਤੁਸੀਂ ਯਫ਼ਿੱਚ ਸਹਾਇਤਾ ਸੇਵਾ ਤੁਹਾਡੇ ਲਈ ਮੁਫਤ ਉਪਲਬਧ ਹੈ। 888-311-9127 (TTY: 711) 'ਤੇ ਕਾਲ ਕਰੋ।

សូមចាំអារម្មណ៍៖ ប្រសិនបើលោកអ្នកនិយាយភាសាខ្មែរ នោះសេវាជំនួយផ្នែកភាសានឹងមានផ្តល់ជូនលោកអ្នក ដោយឥតគិតថ្លៃ។ សូមទូរស័ព្ទទៅលេខ 888-311-9127 (TTY: 711)។

ध्यान दें: यदि आप हिंदी बोलते हैं तो आपके लिए मुफ्त में भाषा सहायता सेवाएं उपलब्ध हैं। 888-311-9127 (TTY:711) पर कॉल करें।

LUS CEEV: Yog tias koj hais lus Hmoob, koj tuaj yeem siv cov kev pab txhais lus pub dawb. Hu rau 888-311-9127 (TTY: 711).

โปรดทราบ: หากคุณพูดภาษาไทย คุณสามารถใช้บริการความช่วยเหลือทางภาษาได้โดยไม่มีค่าใช้จ่าย โทร 888-311-9127 (TTY: 711)

La Carte de portefeuille

Veillez remplir les blancs, percer la carte et tenez dans votre portefeuille.

En cas d'urgence, il avertira votre équipe de soins de santé que vous avez nommé quelqu'un pour être votre représentant de soins de santé et que vous avez compléter une directive préalable. Ceci aidera à assurer que vos souhaits sont suivis au cas où vous n'êtes pas en mesure de parler.

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE
J'ai un représentant de soins de santé qui peut parler à ma place si je suis incapable de communiquer.

NOM COMPLET (FULL NAME)

TÉLÉPHONE AUTRE (ALT. PHONE)

TÉLÉPHONE (PHONE)

LIEN DE PARENTÉ AVEC MOI (RELATIONSHIP TO ME)

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site Providence.org/InstituteForHumanCaring

Téléchargez le guide ci-joint sur le site : Provhealth.org/AD



Providence Institute for Human Caring
Providence.org/InstituteForHumanCaring